

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 20 mai 2022 a confirmé le règlement temporaire d'urgence de la circulation routière arrêté par le collège échevinal le 25 avril 2022, en raison des travaux de réaménagement de la rue de Mondercange à Pontpierre.

Ce règlement communal est déposé à la Mairie au service "Mobilité" conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 24 mai 2022

pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
Jeannot Fürpass  
bourgmestre

  
Nadine Braconnier  
secrétaire communale